



ABUS DE CONFIANCE SUR MOI MEME

Par **nani85**, le **31/08/2016** à **13:16**

Bonjour,

voilà ma situation, j'ai fait 18 mois d'intérim dans la même société au même poste. Ils m'ont d'abord fait croire que j'aurai peut être un CDI donc j'ai attendu puis à vers la fin de mes 18 mois, ils m'ont dit c'est pas possible mais nous avons besoin de toi. Ils m'ont fait un contrat en CDD de 12 mois. Au final il me dise maintenant attendre 2017 pour voir s'il y aura un CDI. Ils restructure leur service et je sais qu'il n'y aura pas de place pour moi. J'ai passé du temps à attendre. Je voulais savoir si je me retourne contre eux que risque t-il de me devoir car actuellement je ne veux plus rien savoir d'eux.

Par **P.M.**, le **31/08/2016** à **13:27**

Bonjour,

En tout cas, si c'est sur le même poste de travail avec le même motif de recours, le CDD est conclu illégalement et vous pourriez vraisemblablement obtenir sa requalification en CDI devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **nani85**, le **31/08/2016** à **13:43**

Merci pour votre réponse. Mais Etant donné que je ne souhaite plus travailler avec qu'eux suite à leur abus sur moi ai-je le droit à les poursuivre avec intérêts ?

Par **P.M.**, le **31/08/2016** à **19:24**

Vous pourriez refuser la réintégration surtout si vous effectuez votre recours après le terme du CDD...

Vous pourriez demander le paiement du préavis, une indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse et de licenciement...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...

Par **Nani68**, le **31/08/2016** à **19:47**

Merci pour votre réponse je vais me renseigner auprès d'un de nos défenseur syndicals.